



ZIMM' INFO

Juillet 2018



ÉDITORIAL

Les beaux jours sont revenus et avec eux le temps des vacances pour les uns et celui des travaux pour les autres.

En 2014, la législation nous a imposé la mise en accessibilité des établissements recevant du public avec un agenda nous fixant la fin des travaux en 2018.

Nous avons commencé par l'église en joignant l'utile à l'agréable par la réalisation de notre place-parvis qui fait la quasi unanimité pour son intégration dans le paysage.

Il nous restait à faire l'accessibilité de la mairie et de l'école.

Les toilettes de la mairie ne répondant plus aux normes en vigueur, il nous a fallu rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite celles situées à côté de la salle Paul Vuillemin.

L'école sera elle aussi dotée de toilettes réglementaires ainsi que d'une place de parking PMR rue des Vergers.

La salle de l'école maternelle ne pouvait recevoir que 19 personnes ; la commission de sécurité nous impose la création d'une deuxième porte qui donnera accès à la cour.

Ce sont donc presque 100 000 € HT qui auront été injectés dans ces travaux. La vente de l'Espace Paul Vuillemin et le déclassement du presbytère nous auront fait éviter de gonfler la note.

Les études pour notre nouvelle salle sont terminées et nous sommes aujourd'hui dans l'attente des financements extérieurs pour entamer une nouvelle phase.

Cette salle devient une réelle nécessité puisque la commission de sécurité vient de nous demander de réduire au maximum le nombre de personnes dans la salle d'honneur de la mairie lors des réunions et manifestations.

Il faut donc jouer les équilibristes entre le financement, la baisse des dotations, les exigences en matière de sécurité et les possibilités techniques des projets.

Malgré tout, le paysage n'est pas tout noir.

Nous avons gardé notre classe de maternelle ce qui nous a évité de devoir recourir à un plan B avec nos amis de Walbach. C'est réellement une excellente nouvelle pour l'épanouissement de nos enfants.

Autre motif de satisfaction : notre Journée Citoyenne, qui une fois de plus, a drainé des habitués, des nouveaux, des jeunes et des moins jeunes.

Nous vous laissons découvrir dans votre Zimm' Info, les autres informations concernant la vie de notre village et avant de vous souhaiter à toutes et tous de bonnes vacances, vous rappeler que la vie en communauté a ses règles et qu'il est du devoir de chacun de les respecter.



Votre Maire, Jacques MULLER

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

Héloïse, Jeanne VUILLAUME, née le 6 mars à Colmar

DÉCÈS

Irène, Anne, Marthe, Louise BEYER née MOSSER, le 31 mars à Kaysersberg

MARIAGES

Yannick WAGNER et Sophie BAROTTE, le 27 avril

VIE COMMUNALE

🚧 VOIRIE COMMUNALE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

Chantiers du 1^{er} semestre 2018

Juin-Septembre

Mise en accessibilité de la mairie et de l'école

La phase de travaux de cette opération a démarré début juin. Elle consiste essentiellement pour la mairie, à réorganiser la totalité des toilettes extérieures avec création d'un accès intérieur par la salle Paul Vuillemin, à améliorer la signalétique, les garde-corps et les mains-courantes et à créer une place PMR (Personne à Mobilité Réduite) sur le parking privé arrière de la mairie. À l'école, les sanitaires seront également réorganisés partiellement, ainsi que la signalétique, les garde-corps et les mains-courantes. La place PMR sera créée dans la rue par rehaussement de celle-ci au niveau des trottoirs, pour former un plateau surélevé ralentisseur sur 12 mètres de long au droit du portillon d'entrée de l'école. Enfin, une porte et un escalier extérieur seront créés dans le mur pignon de la salle de classe de la maternelle afin d'améliorer l'évacuation de secours de ce local.



Coût des travaux, honoraires et études : 94 000 € HT subventionnés à hauteur de 12 000 € par l'État.



Juillet

Aménagement de la rue des Châtaigniers

Lors de la dernière période d'orage, cette rue sans enrobé a souffert, particulièrement au droit de la traversée de l'eau d'un fossé à l'autre, provoquant également des dégradations locales dans la couche de roulement réalisée fin 2015. Des réparations sommaires ne pouvant suffire, surtout lors d'un prochain orage, il a été décidé de procéder à un aménagement plus conséquent de ce tronçon de rue. Il consiste à poser deux rigoles en traversée biaise, épaulées de part et d'autre par un profil en rehausse de la voirie, et à curer les fossés amont et aval. La couche de roulement a également été reconstituée au niveau des creusements.

Coût des travaux : travaux réalisés en régie avec la pelle mécanique conduite par l'agent de Walbach. Cette aide gratuite entre dans le cadre de la mutualisation d'engins entre nos deux communes (pelle mécanique pour Walbach et tracteur-faucheuse pour Zimmerbach).

Durant tout le 1^{er} semestre

Création de la salle d'activités de l'école et du périscolaire à l'ancienne caserne de pompiers rue du Hohnack

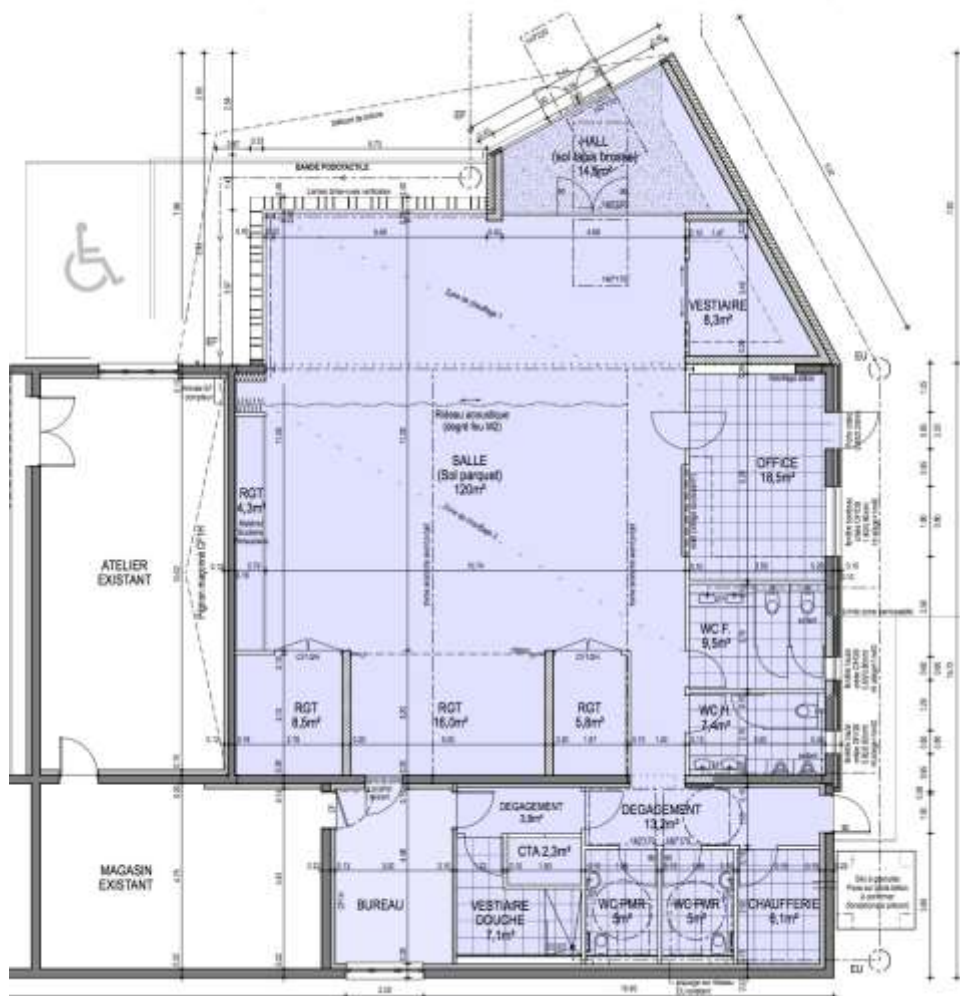
Dans le dernier bulletin, vous avez pu découvrir les plans de ce projet structurant et important pour notre commune. Comme prévu dans l'agenda de ce projet, l'équipe de maîtrise d'œuvre (KAUFFMANN & WASSMER architectes, CEDER ingénieur structures, IMAEE ingénieur fluides et Henri KAUFFMANN économiste) a rendu l'Avant-Projet-Définitif analysé, puis validé lors du conseil municipal du 15 février.

Cette décision a permis d'envoyer les dossiers de subventions à la Préfecture et à la Région dans les délais, puis de déposer les permis de construire, actuellement en cours d'instruction.

En fonction des subventions obtenues fin août, l'opération sera poursuivie dès la rentrée, par la consultation des entreprises qui devrait être bouclée d'ici la fin de l'année. Les travaux devraient commencer au premier trimestre de l'année prochaine.

Parallèlement, le terrain supérieur, qui accueillera l'extension du parking et le local de rangement des associations, a

été déboisé et la consultation des entreprises pour les travaux de cette année a été lancée. Mais auparavant, les travaux de transfert du « local sel » ont été réalisés par les agents techniques durant les mois d’hiver. Ils ont consisté à créer un plafond isolé, à isoler les murs et la porte, à recréer la structure métallique support des différents bacs à saumure, à poser des radiateurs et à mettre en place les installations électriques nécessaires.



Plan de la Salle

Kauffmann & Wassmer Architectes



Perspective de la Salle

Kauffmann & Wassmer Architectes



Perspective du local de rangement et du parking haut

Kauffmann & Wassmer Architectes

ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT

L'opération distribution de géraniums a eu lieu le 13 mai : **984** géraniums ont été offerts aux habitants. Le compost et le mulch ont de nouveau été mis à disposition par Colmar Agglomération.

Le saviez-vous ?

- La forêt communale de Zimmerbach représente environ 95 hectares. Elle est composée de 24 % de sapin Douglas, 23 % de sapin pectiné, 20 % de pin sylvestre, 14 % de chêne sessile et 12 % de hêtre. Les autres essences végétales sont le châtaignier, le tilleul à petites feuilles, le peuplier tremble, l'aulne et l'épicéa commun.
- Depuis quelques années, les pins sont en danger dans notre forêt. En effet, *Sphaeropsis sapinea*, un champignon responsable du dépérissement des pins provoque l'affaiblissement et la mort de ces espèces. Aujourd'hui l'Office National des Forêts privilégie l'introduction du chêne sessile pour les remplacer.
- Environ 20 % de la surface communale est occupée par la vigne.
- La renouée du Japon poursuit son invasion : vous pouvez la repérer facilement en bas du village et le long de la Fecht. Un des seuls moyens de lutte est une fauche régulière afin d'épuiser la plante. Notez que les pesticides n'ont aucune action durable sur cette espèce.
- Côté village, un deuxième jardin partagé a été créé cette année lors de la journée citoyenne. Il se situe rue du Hohnack. Une équipe de bénévoles a mis en place des plants de framboisiers, groseilliers, cassissiers et fraisiers. Au milieu de ce jardin, un mirabellier agrémenté l'espace.
- Les moutons occupent à nouveau le verger communal depuis le 25 avril : la famille se compose de deux brebis, chacune accompagnée de son agneau.
- Nous rentrons dans la deuxième année sans pesticide.

ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX EN BORDURE DE VOIE PUBLIQUE

Le code de la voirie routière, notamment les articles R 116-2 et L 114-1, stipule que **les empiètements sur le domaine public portant atteinte à l'intégrité du domaine et à la sécurité publique, sont punis d'amende.**

Les plantations débordant sur les voies entrent dans ce cadre. Il est donc demandé à tout propriétaire de respecter ces règles pour le bien commun et la sécurité de tous. Dans le même esprit, l'élagage entre propriétés privées s'impose naturellement.

Pour aider au nettoyage des rues, la commune a fait l'acquisition d'une balayeuse mécanique subventionnée à 60 % par l'Agence de l'Eau et compte sur chaque habitant pour entretenir les espaces devant leur propriété.

Cet été, un agent temporaire complètera l'équipe et remplacera un agent occupé par le chantier d'accessibilité de la mairie et de l'école.



QUÊTE POUR LA LIGUE CONTRE LE CANCER



Cette année, **6 030 €** ont été récoltés : un grand merci aux généreux donateurs !

Merci également aux quêteuses : Mesdames Michèle Ottmann, Marie-Claude Dieterlé, Christiane Laurecki, Agnès Knauss, Françoise Merkel, Nicole Spitz, Patricia Losito et Christiane Ehrhart.

INFOS PRATIQUES

PLAN CANICULE



Depuis la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité (plan canicule), les maires ont l'obligation d'informer leurs administrés de la mise en place d'un registre communal pour les personnes âgées de 65 ans et plus, et pour les personnes handicapées de 60 ans et plus si celles-ci se sentent vulnérables et fragiles.

Pour toute inscription, veuillez vous adresser à la mairie, les informations recueillies sont strictement confidentielles.

OPÉRATION « TRANQUILLITÉ VACANCES »

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie de Wintzenheim (formulaire disponible à la mairie ou téléchargeable sur notre site internet).

EN ROUTE POUR LA FIBRE OPTIQUE



Les opérations liées à l'arrivée de la fibre optique ont démarré et dureront environ 12 mois. Elles comprennent les études, les travaux proprement dits, et la réception de chantier.

Dans le cadre de la mission que lui a confiée la Région Grand Est, la société ROSACE est chargée de déployer la fibre optique dans plus de 700 communes d'Alsace, entre 2017 et 2022.

La société ROSACE a pour mission d'assurer la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance, la commercialisation et le financement du réseau fibre optique en Alsace.

L'investissement global est de 450 millions d'euros. La société Rosace porte 64 % de cet investissement, les 36 % restants sont cofinancés par l'Europe, l'État, la Région Grand Est, les deux départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et les communautés de communes (celles-ci à hauteur de 175 euros par prise, ce qui représente 75 000 € pour notre commune).

Chacun, particulier ou entreprise, pourra bénéficier gratuitement du raccordement à la fibre optique. Seuls sont à payer les éventuels frais de mise en service, fixés par les opérateurs privés et l'abonnement mensuel.

Le déroulement des opérations

Des équipes mandatées par Rosace vont relever précisément les boîtes aux lettres, autrement dit les bâtiments à raccorder. Ces équipes vérifieront que les infrastructures pressenties pour recevoir la fibre optique (fourreaux, poteaux, etc.) sont en bon état et dimensionnées pour accueillir de nouveaux câbles. Puis les travaux proprement dits vont débiter sur le domaine public.

A l'issue du chantier, en raison de délais réglementaires, la commercialisation commencera quelques mois plus tard.

Dès l'ouverture commerciale effective, les particuliers et les entreprises devront choisir leur propre fournisseur d'accès internet, selon les opérateurs présents sur le réseau Rosace. Un rendez-vous sera alors pris et un technicien viendra, à date, poser le câble fibre jusque dans l'habitation.

Pour les immeubles collectifs de plus de 4 logements, une convention doit être signée et un boîtier spécifique doit être installé en amont. Rendez-vous sur le site Rosace (onglet Gestionnaires) pour en savoir plus.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'avancée du déploiement dans votre commune ? En Alsace et en France ?

Inscrivez-vous en ligne à la lettre d'information : www.rosace-fibre.fr

<https://www.rosace-fibre.fr/newsletter/inscription>

SAVEZ-VOUS D'OÙ VIENT L'EAU QUI SORT DE VOTRE ROBINET ET QUELLES SONT LES PROBLÉMATIQUES ACTUELLES ?

Avant les années 70, les communes de Zimmerbach et Walbach étaient alimentées en eau par des sources captées en forêt. Du fait du développement des communes, la production des sources s'est avérée insuffisante. Elles ont donc créé un syndicat intercommunal qui a construit une station de pompage de l'eau de la nappe de la Fecht près de La Forge, ainsi qu'un réservoir dans lequel cette eau était pompée et d'où elle était redistribuée. Cette eau étant agressive, un système de traitement y a été installé pour l'adoucir. Cette agressivité s'exerce sur les canalisations, en particulier dans les habitations, où elle dégrade le métal des tuyaux qui se mélange à l'eau tirée aux robinets. Elle est relevée systématiquement lors des analyses effectuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui demande de laisser

couler l'eau de premier tirage durant 15 à 30 secondes avant de la consommer. L'eau des sources, bien qu'étant agressive, n'a jamais été traitée. Ces équipements étaient gérés par le syndicat.

Lorsque les deux villages ont adhéré à Colmar Agglomération (CA) en 2012, la compétence « eau potable » des communes a été transférée à l'intercommunalité. À ce moment, les techniciens de CA et de l'exploitant, la Colmarienne des Eaux, ont constaté que le système de traitement était hors d'usage et qu'il risquait de polluer l'eau distribuée. Celui-ci a donc été démonté et depuis cette date l'eau pompée n'est plus traitée. L'ARS a donc demandé à CA de résoudre le problème.

Colmar Agglomération a donc mandaté un maître d'œuvre pour analyser la situation et proposer une ou plusieurs solutions pour alimenter les villages en eau conformément aux normes sanitaires.

De cet historique, on peut comprendre que depuis que les eaux de sources étaient insuffisantes, l'eau tirée aux robinets des habitants n'était plus forcément de l'eau de source mais pouvait être de l'eau pompée et/ou mélangée.

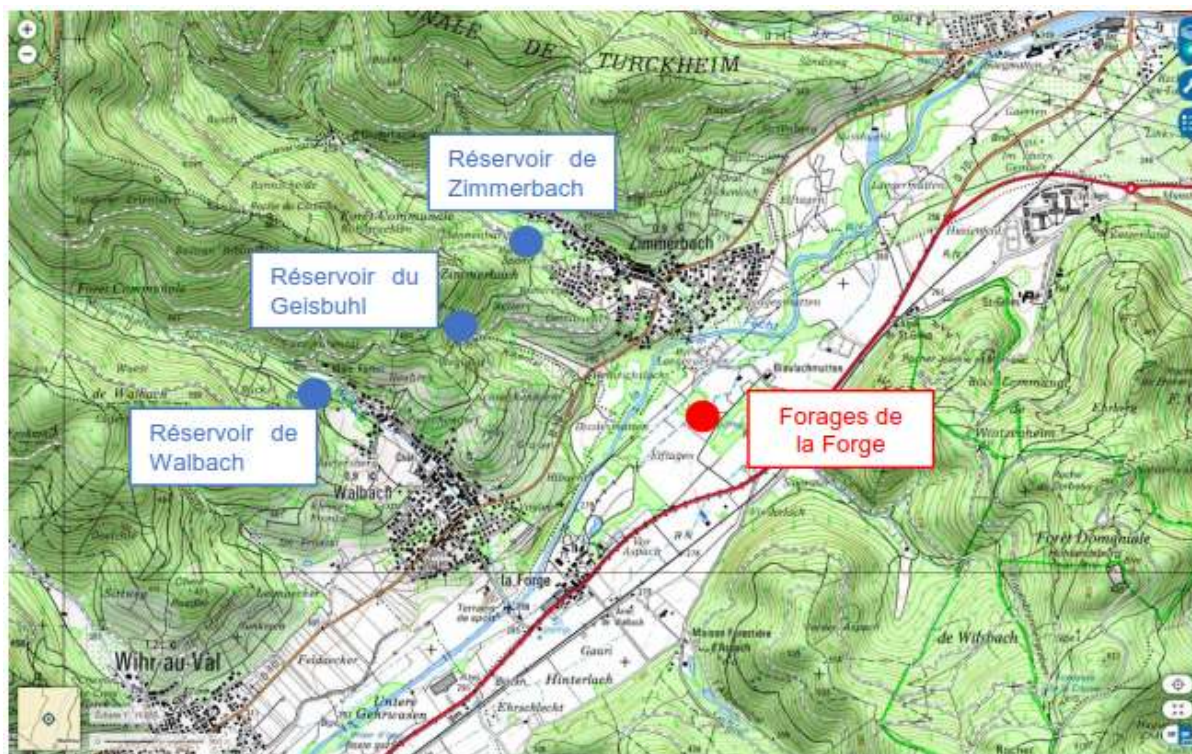
A ce jour la situation est globalement la suivante :

- A Zimmerbach : le haut du village est alimenté par l'eau du réservoir intercommunal en eau de la nappe de la Fecht, et le reste du village, en eau mélangée à raison d'un maximum de 10 % d'eau de l'unique source de la commune et du reste en eau de la nappe. A noter que le réservoir communal est alimenté gravitairement par le réservoir intercommunal.
- A Walbach : le réservoir communal n'est pas alimenté par le réservoir intercommunal et l'eau de celui-ci est injecté dans le réseau aux environs de la mairie. Ce schéma conduit en simplifiant, car la réalité est un peu plus complexe du fait du maillage du réseau, à alimenter en eau de source la partie du village proche du réservoir communal, et en eau de la nappe ou d'eau mélangée, dans le reste du village. Les proportions d'eau de source et d'eau pompée ou mélangée sont variables en fonction de la production des quatre sources (jusqu'à 35 - 40 % de la consommation) et de la demande.

A l'issue des études, deux solutions au coût approximativement identique (1 000 000 €) se sont principalement imposées :

- La première consiste à traiter l'eau de la station de pompage et des sources au réservoir de Walbach. L'eau de source du réservoir de Zimmerbach n'est pas traitable du fait de sa petite quantité. Cette solution présente toutefois plusieurs inconvénients. D'une part elle ne garantit pas l'approvisionnement suffisant en eau lors du tarissement éventuel des sources dans les 30 - 40 prochaines années (durée d'amortissement d'un tel équipement). N'oublions pas que le changement climatique est démarré et que la crainte d'une eau plus rare est en train d'être constatée par les forestiers de notre massif qui mesurent le manque d'eau des arbres. D'autre part, les captages des sources sont difficiles à protéger face au risque terroriste qui doit être pris en compte. Enfin, elle conduit à exploiter et entretenir ces nouvelles stations de traitement, ce qui génère une pollution lors des lavages des filtres et un coût d'exploitation.
- La seconde solution consiste à alimenter le réseau en eau provenant des stations de pompage de Colmar, depuis Turckheim, au droit de la station de pompage, et de mélanger ces eaux pour obtenir les qualités requises par les règles sanitaires, avant de les pomper vers les villages. Dans cette solution, les sources seraient déconnectées et n'alimenteraient donc plus aucun réservoir. Mais ce ne sera jamais de l'eau de Colmar seule qui sera fournie aux robinets, mais de l'eau mélangée selon les nécessités qualitatives. À noter également, que plus de 70 000 habitants boivent l'eau de Colmar sans être malades. Contrairement à la première solution, celle-ci garantit l'approvisionnement en eau dans la durée, aucune pollution de traitement et aucun coût d'exploitation et de fonctionnement du traitement. Mais elle envoie l'eau des sources aux ruisseaux. Le scénario retenu par CA est un mélange des eaux issues de l'unité de distribution de Colmar (77 %) avec les eaux du forage de La Forge (23 %).

Les bulletins des résultats d'analyse d'eau destinée à la consommation humaine, réalisées par le laboratoire agréé, validés par l'Agence Régionale de Santé Grand-Est sont régulièrement consultables par affichage obligatoire à la mairie.



Ce forage est équipé de 2 puits d'une capacité de 25 m³/h et 40 m³/h et permet d'alimenter le réservoir du Geisbuhl. Le réservoir communal de Zimmerbach est alimenté par le réservoir du Geisbuhl et par l'unique source communale. Le débit moyen de la source communale est de 3 m³/h.



Photo du réservoir intercommunal du Geisbuhl



Photo du réservoir de Zimmerbach

Pour d'autres informations historiques, vous pouvez consulter le site de la commune, rubrique bulletins municipaux numéro 6 de juin 1998.

LA VIE COMMUNALE EN IMAGES

Fête des aînés, le 25 mars



4^e édition de la Journée Citoyenne, le 26 mai



Entretien des espaces verts



Animation musicale par les enfants



Entretien de l'église



Peinture des boiseries de la mairie



Création du parking PMR à l'aire de jeux



Peinture de l'abribus



Marquage du sol et peinture du mur de l'école



Atelier enfants



Création du verger partagé rue du Hohnack



Entretien à la Chapelle des Frères



Déconstruction de l'ancien local pompier



Peinture d'une salle de classe



Réparation de bordures béton



Classement à la bibliothèque de l'école



Préparation du repas



Entretien du parcours de santé



Remplacement des traverses dans les chemins



Quand deux équipes se rencontrent...



Parcours de débroussaillage

LA VIE SCOLAIRE

Chasse aux œufs de Pâques - Périscolaire



Création des cartes de menus de la fête des aînés - Maternelles



Carnaval de l'école

Par une belle après-midi hivernale ensoleillée, les élèves de l'école Charles Perrault de Zimmerbach ont parcouru les rues du village pour fêter carnaval avec leurs enseignants : tous étaient costumés et grimés. Parmi eux se trouvaient un pompier, des princesses, des fées, un prisonnier, un militaire, un squelette, des papillons, des bébés, Peau d'âne, un aigle... Les carnavaliers ont fait une pause à la mairie où chacun a reçu des bonbons. Après quelques farandoles et rondes, le défilé s'est dirigé vers l'école où un goûter composé de schangalas, charvas, beignets et autres douceurs confectionnés par les parents attendaient les enfants.



Animation « parcours du cœur »



Classe verte à l'Écomusée d'Ungersheim



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

TENNIS CLUB ZIMMERBACH : UN VENT DE RENOUVEAU SOUFFLE SUR LES COURTS

La saison 2018 - 2019 a démarré sur les chapeaux de roue au Tennis Club Zimmerbach !

Après avoir dévoilé les tout nouveaux t-shirts aux membres, le comité s'est attelé à la préparation des deux journées d'inscription, annonciatrices de la reprise de l'école de tennis pour nos chères têtes blondes (sous la houlette des deux professeurs, Florian Poirot et Dorel Marin). Le TCZ compte 80 membres (soit 27 % de plus qu'en 2017).



Ce lancement de saison marque également le temps de la reprise de la compétition pour toutes les équipes :

- 4 étaient engagées en championnat d'été (mai/juin), dont 1 féminine ;
- 1 équipe mixte disputera les matchs de la Coupe du Crédit Mutuel dès la mi-juin ;
- 1 équipe dames + 45 ans et une équipe messieurs + 35 ans sont engagées pour le championnat du mois de septembre.

Sept nouveaux compétiteurs ont rejoint nos rangs depuis le mois de mai, nous leur souhaitons la bienvenue et de belles victoires, aux couleurs du TCZ.

Le tournoi Open a pris également un petit coup de jeune cette année ! Afin d'optimiser le calendrier des tournois organisés tout l'été dans la région colmarienne, 8 clubs du centre-alsace (dont Zimmerbach) se sont associés afin de créer le "Master Tour du Pays Colmarien". Ainsi, les tournois de chacun de ces clubs ont été étalés dans le temps. Le but étant d'apporter plus de participants à ces tournois tout en leur conférant une meilleure couverture en terme de communication et de promotion de leur tournoi. Afin de se démarquer plus encore, le TCZ a également profité de cet élan pour compléter son tournoi par une nouvelle épreuve : les doubles mixtes (seuls 5 clubs en organisent dans le Haut-Rhin), qui s'ajoutent aux épreuves de simples messieurs et simples dames déjà proposées auparavant.

Dernière grande nouveauté, et pas des moindres... Les deux courts de tennis s'apprêtent à subir un lifting dans les mois à venir. Entièrement refaits à neuf, ils changeront également de couleur... Patience, nous vous laissons la surprise de découvrir leur nouvelle apparence très prochainement !

Si vous souhaitez être informés de l'avancée des travaux et suivre toute l'actualité du Tennis Club Zimmerbach, rejoignez-nous sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/TennisClubZimmerbach/> ou sur notre site internet : <http://tennisclubzimmerbach.e-monsite.com/>



**MASTER TOUR
PAYS COLMARIE**

- 1- TC ZIMMERBACH
Du 02/06 au 23/06
- 2- TC MUNSTER
Du 06/06 au 23/06
- 3- SR COLMAR
Du 14/06 au 05/07
- 4- TC LES DEUX TOURS
Du 22/06 au 14/07
- 5- ASL BENNWIR
Du 01/07 au 22/07
- 6- STLC BERGHEIM
Du 15/07 au 05/08
- 7- AF TURCKHEIM
Du 06/08 au 26/08
- 8- ASIET HERRLISHEIM
Du 15/08 au 31/08

TOURNOI MASTER DU 22 AU 28 OCTOBRE 2018

EPREUVES QUALIFICATIVES

- Simple Dames et Simple Messieurs 4^e série
- Simple Dames et Simple Messieurs 3^e série
- Simple Messieurs 40

CONDITIONS D'ACCES

- Qualification aux points
- Participer à au moins 3 tournois du circuit

BAREME D'ATTRIBUTION DES POINTS

- Tableau final ou fin de tableau :
 - 1^{er} tournoi 40 pts
 - 1^{er} tournoi 20 pts
 - 1^{er} tournoi 10 pts
- Qualification pour une autre série : 10 pts (non cumulables)
- Exclusivité en SMAS : 15 de tournoi 5 pts

Pour sa première édition, le tournoi MASTER sera organisé au complexe sportif du TCZ à l'adresse :
Rue de la 5^e Division Blindée
68550 HACHMETTE (LAPOUTROIE)

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2018

- Jeudi 9 août à 19h30 : **Concert de l'ensemble de cors des Alpes de Walbach sur la place-parvis**
- Samedi 1^{er} septembre : **Concours officiel du Club de Pétanque du Val Saint Grégoire**
- Dimanche 9 septembre : **15^e édition des véhicules anciens (2ACZ)**
- Dimanche 11 novembre : **Cérémonie de l'Armistice**

***Le conseil municipal et le personnel vous souhaitent
un très bel été 2018 !***



Retrouvez toutes les infos et davantage sur le site actualisé en permanence : www.zimmerbach.fr

Prochain numéro : Janvier 2019

Directeur de la publication : Jacques MULLER, Maire

Imprimé à la **Mairie de Zimmerbach**, 25 rue Principale à 68230 ZIMMERBACH

Téléphone : 03 89 71 10 14 - Fax : 03 89 71 14 31 - Courriel : mairiezimmerbach@orange.fr - Site internet : www.zimmerbach.fr

